

Cyanobactéries dans les cours d'eau en Gironde : depuis la mort de deux chiens, les analyses se multiplient



■ Au lendemain de la découverte de la mort de deux chiens qui avaient joué dans l'eau d'une jalle à Blanquefort, des moyens avaient été mis en œuvre pour vérifier la qualité de l'eau de plusieurs communes du nord de la métropole. © Crédit photo : Thierry David / « SUD OUEST »

La mort brutale de deux chiens dans une jalle, à Blanquefort, le 7 juillet, pourrait être due à la présence de cyanobactéries. En plus des analyses de l'ARS, certaines communes de la métropole ont voulu réaliser leurs propres tests

Le feuilleton démarre le 7 juillet. Trois chiens et leur maître se promènent au bord d'une jalle, près du Moulin noir, à Blanquefort. Deux animaux sont morts une demi-heure après avoir joué dans l'eau. Le troisième, qui avait lui aussi pataugé, a été retrouvé quelques jours plus tard : décédé. Dès lors, les communes qui bordent le cours d'eau (Blanquefort, Eysines, Le Taillan-Médoc, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles) réagissent. Des arrêtés municipaux interdisent la baignade, y compris des animaux, et le prélèvement d'eau dans la rivière. Le préfet de la Gironde, Étienne Guyot, prend un arrêté interdisant temporairement la pêche, la chasse, la capture de poisson et la consommation du poisson des cours d'eau et jalles.

Les prélèvements des autorités sanitaires des 8 et 12 juillet ne révèlent aucune trace significative de cyanobactéries. Les interdictions temporaires de pêche (etc.) sont levées, puis à nouveau décidées dans l'attente de nouveaux prélèvements. Finalement, la levée des interdictions le 28 juillet sera la bonne, le préfet s'appuyant sur les conclusions de l'Agence régionale de santé (ARS) : « Des cyanobactéries ont été détectées, mais les analyses de toxines sont inférieures aux seuils fixés par la réglementation », indique l'ARS.

Suspicion

La présence de toxines, même en faible quantité, n'a pas rassuré certaines communes de la métropole de Bordeaux, qui ont voulu faire « réaliser leurs propres analyses de cyanobactéries dans des lacs et des cours d'eau non autorisés à la baignade suite à l'événement qui s'est passé en juillet sur la jalle », confirme l'ARS.

« La mort de ces chiens nous a fait réagir, reconnaît Sophie Fouchez, directrice générale adjointe des services à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave. Nous avons commandé des premières analyses au laboratoire Eurofins le 13 juillet qui a révélé la présence de cyanobactéries. Aussitôt, la baignade des animaux, les activités aquatiques et la consommation de poissons pêchés ont été suspendues. » Un deuxième prélèvement est commandé dans un autre secteur. Le 19 juillet, les résultats sont plus cléments, et par précaution, la mairie les soumet au regard de l'ARS. Les mesures d'interdiction sont suspendues.

Prévention

Après Blanquefort et Ambarès-et-Lagrave, Ambès décidait aussi, le 7 août, de fermer les lacs de Cantefrêne jusqu'à nouvel ordre en raison de la présence de cyanobactéries. Quelques jours plus tard, c'est au tour de Lormont de demander des analyses complémentaires auprès d'Eurofins pour l'eau du lac de l'Ermitage. « Après les alertes dans d'autres communes, j'ai voulu, par précaution, vérifier la teneur en cyanobactéries dont les valeurs se sont finalement révélées inférieures aux seuils réglementaires. Nous avons actuellement une présence faible de ces toxines. Je ne suis pas inquiet », assure Jean Touzeau, le maire de Lormont.

Aucun arrêté municipal n'a donc été pris, mais la communication sur les interdictions a été renforcée, tout comme la signalétique : ni pêche, ni baignade, y compris pour les animaux. « J'ai voulu que nous fassions un effort de prévention car l'été, nous accueillons beaucoup de visiteurs extérieurs à la ville. De nouveaux prélèvements seront réalisés en septembre pour nous assurer que la qualité de l'eau ne pose pas de problème », promet aussi le maire.

À Blanquefort, d'où les suspicions sont parties, « toutes les interdictions temporaires ont été levées », précise Isabelle Maillet, adjointe au développement durable. Les communes de la métropole de Bordeaux ont préféré jouer la carte de la précaution. Comme l'affirme l'Anses (lire ci-dessous), « en France, des épisodes de mortalité de chiens sont régulièrement attribués aux cyanotoxines ».

De quoi s'agit-il ?

Les cyanobactéries sont des organismes microscopiques de la famille des bactéries. Naturellement présentes dans les eaux de rivières et de lacs, elles colonisent le fond des eaux l'été et en début d'automne et forment des plaques de vert-brun foncé à la surface des cailloux qui peuvent s'accumuler sur les bords et ressembler à des algues. Elles croissent préférentiellement dans des eaux calmes et relativement chaudes (entre 15 et 25 °C), en présence de nutriments et notamment de phosphore.

En France, indique l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), aucune intoxication humaine létale associée aux cyanotoxines n'a été enregistrée, notamment grâce aux contrôles sanitaires effectués dans les eaux destinées à la consommation humaine et sur les sites de baignade. En revanche, des épisodes de mortalité de chiens sont régulièrement attribués à des cyanotoxines depuis 2005.

Publié le 17/08/2023 - Sophie Serhani – Sud-Ouest